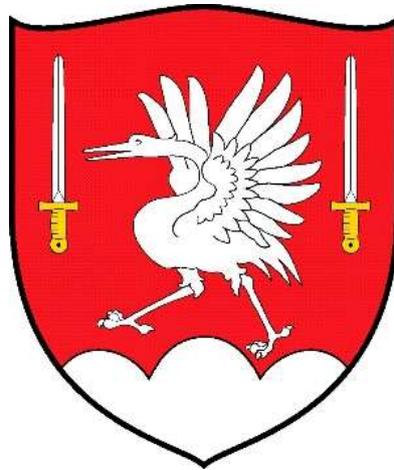


Commune de Bas-Intyamou



LES CHRONIQUES DE BAS-INTYAMON

Convocation à l'assemblée communale
ordinaire du 21 juin 2022

Les citoyennes et citoyens, contribuables de la commune de Bas-Intyamon, sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

mardi 21 juin 2022 à 20H00
à la salle communale Bourgo – 1^{er} étage – Route de l'Intyamon 36 à Enney

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 30 novembre 2021 (il ne sera pas lu)
2. Association de communes « Secours Sud Fribourgeois » - Présentation de la nouvelle association et approbation des statuts
3. Réseau Santé et Social de la Gruyère – modification et approbation des statuts
4. Comptes 2021
 - a) De fonctionnement
 - b) Des investissements
 - c) Rapport de la Commission financière et de l'organe de révision
 - d) Approbation
5. Crédit complémentaire – Trop-plein de sécurité – Les Liapalès – Enney
6. Cercle scolaire – informations sur le regroupement des cercles de l'Intyamon
7. Divers

Les documents soumis à l'assemblée communale peuvent être consultés au Secrétariat communal, durant les heures d'ouverture (selon art. 3 et 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Ils sont également publiés sur le site www.bas-intyamon.ch.

Le Conseil communal

2. Modification des statuts de l'Association des Ambulances du Sud fribourgeois - Association Secours Sud fribourgeois

La nouvelle loi sur la défense incendie et les secours est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2021. Elle induit des changements importants au niveau organisationnel pour le service des ambulances et le service du feu à travers tout le canton. Cela signifie un regroupement de ces services de secours.

Le Conseil d'Etat a validé le principe de 5 associations de communes et de 38 bases de départ pour assurer la défense incendie et les secours : 1 pour les 3 districts du sud, et une pour chacun des 6 autres districts.

Les 52 communes formant l'ASF, par la voix de leur exécutif, ont toutes approuvé le principe de collaboration. En fait, il s'agit de modifier la structure de l'association actuelle « Ambulances Sud fribourgeois » en y intégrant le feu dans une dimension opérationnelle et administrative.

Comme lors de toute création d'une association de communes, conformément aux dispositions légales, les législatifs concernés doivent formellement valider les statuts de la nouvelle association appelée « Association Secours Sud fribourgeois » (SSF).

Pour notre commune, cette organisation aura un effet sur la commission intercommunale du feu qui sera dissoute. Notre CSP sera intégré à la nouvelle association, avec des bases de départ à définir. Pour la Gruyère, elles sont les suivantes : Bulle, Broc, Grandvillard, Jaun, La Roche, Marsens, Val-de-Charmey et Vaulruz.

Les statuts de la nouvelle association ne seront pas lus ; ils sont à disposition à l'administration communale et sur le site internet pour consultation.

3. Réseau Santé et Social de la Gruyère – modification et approbation des statuts

Compte tenu de l'entrée en vigueur de la Loi du 22 mars 2018 sur les finances communales, les statuts du RSSG nécessitent une mise à jour. Un règlement des finances a été élaboré.

Outre les modifications apportées auxdits statuts, un « toilettage » de la forme a été effectué, plus particulièrement les titres. Les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ont examiné les documents, puis préavisé favorablement les changements introduits dans les statuts ainsi que les dispositions libellées dans le RFin, dispositions basées sur le règlement-type publié par le SCom.

Le Conseil communal soumet à l'assemblée communale du mercredi 4 mai 2022, pour approbation, les statuts du Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG).

Les statuts ne seront pas lus ; ils sont disponibles pour consultation à l'Administration communale et sur le site internet de la commune.

4. Comptes 2021

Commentaire

En application de la loi sur les communes, les comptes 2021 ont été contrôlés par la fiduciaire Cuennet Sàrl le 10 mai 2022. Ils sont soumis à l'approbation de l'assemblée communale.

Les finances communales se composent de deux volets importants :

- les charges liées, soit toutes les participations que le canton facture aux communes ainsi que toutes les contributions versées à des associations de district et aux ententes intercommunales dont Bas-Intyamou fait partie
- les dépenses engendrées par fonctionnement de la commune, soit le ménage communal

Le budget 2021 a été établi selon le Règlement communal des finances entré en vigueur le 01.01.2021. Les objets inférieurs à CHF 40'000.00 sont portés au fonctionnement. C'est pourquoi, la comparaison avec les comptes 2020 perd une partie de sa pertinence.

En raison du passage du format comptable MCH1 à MCH2 au 01.01.2022, les réserves non obligatoires ont été dissoutes au 31.12.2021 car elles ne sont plus acceptées sous le format MCH2.

Dicastère 0 : Administration

Le dépassement de budget de ce dicastère s'explique par la location de la salle CO2 pour les assemblées (COVID), un dédommagement unique pour l'ensemble de la législature attribué aux conseillers communaux pour l'utilisation de leur matériel informatique privé, une augmentation des frais administratifs (fournitures de bureau, interventions informatiques, frais de port et de personnel).

Dicastère 1 : Ordre public

La charge nette de ce dicastère est inférieure à celle prévue au budget, essentiellement au niveau de la participation au Corps des sapeurs-pompiers de l'Intyamou.

Dicastère 2 : Enseignement et formation

Les charges liées cantonales et régionales ont respecté le budget sauf un dépassement dans les transports scolaires, les enfants ayant dû être acheminés à La Tour-de-Trême et à Neirivue pour les heures de gymnastique car la halle habituelle était occupée par l'armée.

La participation à l'accueil extrascolaire est supérieure de CHF 10'775.50. L'augmentation du nombre d'enfants sur la période de midi a nécessité un dédoublement de personnel. Le résultat final de l'AES intercommunal dépend de la participation des parents selon leurs revenus.

Ecole d'Estavannens : un remboursement d'une partie de la dette a généré un paiement anticipé d'intérêts sur l'année 2021. Ce montant sera ainsi économisé sur l'exercice 2022.

Dicastère 3 : Culture et loisirs

Le dépassement de budget se situe au niveau des travaux entrepris pour l'assainissement des fontaines publiques et de l'entretien des parcs publiques.

Dicastère 4 : Santé

Ce dicastère, principalement composé de charges liées, a respecté le budget annoncé.

Dicastère 5 : Affaires sociales

Le dépassement de budget se situe au niveau des subventions aux crèches (difficiles à estimer au budget car dépendantes du nombre d'enfants et des revenus des parents). La charge liée cantonale pour les personnes handicapées ou inadaptées a également dépassé le budget. Pour finir, la prise en charge de frais de sépulture et de cotisations AVS pour indigents a été supérieure à celle projetée.

Dicastère 6 : Routes communales, génie civil

Le résultat global de ce dicastère excède de CHF 40'000.- le budget. Les frais de déneigement ont été plus importants en raison des conditions météo. Le remplacement d'une saleuse et la location d'un silo à sel ont été indispensables. La charge en personnel communal pour le déneigement a, bien évidemment, été plus importante également.

Notre participation au Syndicat du Motélon a aussi été supérieure en raison de travaux consécutifs à un éboulement.

Dicastère 7 : Protection et aménagement de l'environnement

La loi sur les communes prévoit un autofinancement par les taxes des chapitres environnementaux. En 2021, un petit prélèvement sur réserve a été effectué afin d'équilibrer les charges et les produits de l'approvisionnement en eau.

Les intempéries de juin 2021 ont pesé lourdement sur le résultat du poste des endiguements. Les demandes de subvention sont en cours de traitement et un remboursement substantiel devrait intervenir dans le courant 2022.

Dicastère 8 : Economie

Le résultat global de ce dicastère est inférieur d'environ CHF 15'000.00 par rapport au budget.

Dicastère 9 : Finances et impôts

Le résultat 2021 est en recul par rapport à 2020 principalement pour les raisons suivantes :

- décision du Grand-Conseil de baisser le point d'imposition
- répercussion des RHT sur les revenus imposables en raison du COVID
- nombreux travaux d'améliorations sur les immeubles (chauffage, panneaux solaires) entrepris par les propriétaires afin de profiter des subventions cantonales, de taux d'intérêts favorables et de déductions fiscales

Migration informatique : changement de comptabilisation des impôts

Le nouveau logiciel ne comptabilise pas les acomptes facturés contrairement à l'ancien logiciel. Seuls les décomptes effectifs sont enregistrés en recette.

Tous les acomptes facturés précédemment avec l'ancien logiciel ont été extournés lors de la migration informatique et seuls les décomptes effectifs ont été réintroduits en fonctionnement.

Les acomptes payés par les contribuables n'ayant pas encore fait l'objet d'un décompte au moment de la migration ont été portés au bilan.

Il en résulte une différence négative dans le fonctionnement qui sera lissée dans les exercices futurs.

Il a été décidé de provisionner les impôts de manière prudente.

Récapitulatif des comptes de fonctionnement

	Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 ADMINISTRATION	2'117'970.62	1'554'264.35	1'992'706.00	1'435'103.00	1'904'278.56	1'399'716.81
1 ORDRE PUBLIC	249'891.48	156'394.11	276'377.00	171'915.00	222'623.20	129'827.20
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	2'244'353.70	292'455.95	2'148'486.00	161'650.00	2'080'726.80	157'874.55
3 CULTURE, ET LOISIRS	205'429.00	39'350.70	114'600.00		145'550.47	251.57
4 SANTE	578'970.80	8'307.50	570'402.00	4'000.00	560'846.95	5'496.50
5 AFFAIRES SOCIALES	783'322.45	3.42	753'828.00		732'876.27	5.12
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	702'654.01	91'012.33	580'242.00	11'000.00	540'707.15	31'917.62
7 PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	947'312.13	803'276.39	755'562.00	645'354.00	853'814.26	846'582.91
8 ECONOMIE	909'075.15	822'120.91	868'204.00	766'329.00	674'212.15	594'510.05
9 FINANCES ET IMPOTS	1'134'876.23	6'109'821.19	1'037'811.00	5'628'097.00	1'329'080.16	6'154'099.83
TOTALISATION	9'873'855.57	9'877'006.85	9'098'218.00	8'823'448.00	9'044'715.97	9'320'282.16
Résultat	3'151.28			274'770.00	275'566.19	

Récapitulatif des comptes d'investissement

	Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 ADMINISTRATION	98'338.65		70'000.00			
1 ORDRE PUBLIC					47'284.54	18'913.84
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	121'614.90		479'000.00	2'117.00		
3 CULTURE, ET LOISIRS	33'747.90	33'600.00	248'000.00	22'000.00		
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	831'653.80		2'040'000.00		143'778.95	
7 PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	401'344.65	174'911.55	942'400.00	534'384.00	507'447.95	90'255.25
8 ECONOMIE	37'944.00		40'000.00			
9 FINANCES ET IMPOTS	256'602.65	50'000.00	285'800.00	86'090.00	618'880.50	145'000.00
TOTALISATION	1'781'246.55	258'511.55	4'105'200.00	644'591.00	1'317'391.94	644'591.00
Résultat		1'522'735.00		3'460'609.00		3'460'609.00

Un point sur les différents investissements :

Investissements encore en cours au 31.12.2021		Crédit accordé	Disponible au 01.01.2021	Charges 2021	Produits 2021	Disponible au 31.12.2021
<i>En italique : les subventions et participations de tiers</i>						
Rio di Praz Villars-sous-Mont - adduction eau	2022	75 000.00	75 000.00	69 597.45		5 402.55
Equipement informatique	2021-2022	110 000.00	110 000.00	98 338.65		11 661.35
Bâtiment scolaire Estavannens - étude	2021	479 000.00	479 000.00	121 614.90		357 385.10
Place du Congrain	2021	98 000.00	98 000.00	20 247.85		77 752.15
Place de jeux Villars-sous-Mont	2021	150 000.00	15 000.00	13 500.05		1 499.95
<i>Subvention Congrain et place de jeux VSM</i>	<i>2021</i>	<i>22 000.00</i>	<i>22 000.00</i>		<i>-33 600.00</i>	<i>-11 600.00</i>
Protection des crues Estavannens	2019-2021	737 000.00	726 288.90	167 680.90		558 608.00
<i>Don Patenschaft protection des crues Est.</i>		<i>0.00</i>	<i>0.00</i>		<i>-80 000.00</i>	<i>-80 000.00</i>
Chalets d'alpage	2021	212 900.00	212 900.00	183 911.20		28 988.80
Bâtiment édilitaire	2020	2 075 000.00	2 037 693.15	771 104.60		1 266 588.55
Etude d'alimentation en eau des alpages de VSM	2020-2022	1 169 775.00	1 163 121.25	9 436.35		1 153 684.90
Endiguement Le Bry et modelage Boena	2020-2022	172 700.00	146 913.30	8 994.85		137 918.45
<i>Subvention - Le Bry et Boena</i>	<i>2020</i>	<i>-28 609.00</i>	<i>-28 609.00</i>			
Rénovation chalets d'alpage 2020	2020	100 000.00	44 476.45			44 476.45
<i>Subvention chalets 2020</i>	<i>2020</i>	<i>-27 000.00</i>	<i>-27 000.00</i>			<i>-27 000.00</i>
Système informatique réseau d'eau	2019	32 208.00	32 208.00			32 208.00
Réalisation d'un collecteur d'eaux usées Gare	2019	180 000.00	164 659.85	79 885.60		84 774.25
Endiguement - Le Dâh - étude	2019	15 000.00	15 000.00			15 000.00
<i>subvention - Le Dâh - étude</i>	<i>2019</i>	<i>-10 050.00</i>	<i>-10 050.00</i>			<i>-10 050.00</i>

Endiguement - Ruisseau du Bry - étude	2019	15 000.00	9 804.30	12 493.20		-2 688.90
<i>subvention - Ruisseau du Bry - étude</i>	2019	<i>-10 050.00</i>	<i>-10 050.00</i>			<i>-10 050.00</i>
Trop-plein Les Liapalès	2019	100 000.00	97 200.00	14 015.70		83 184.30
<i>Subvention -trop-plein Les Liapalès</i>	2019	<i>-67 000.00</i>	<i>-67 000.00</i>			
<i>subvention - curage ruisseau des Comballes</i>	2019	<i>-13 333.00</i>	<i>-13 333.00</i>			<i>-13 333.00</i>

Rénovation chalets d'alpage 2019	2019	162 508.00	89 213.20	34 946.45		54 266.75
<i>subvention rénovation chalets d'alpage</i>	2019	<i>-43 876.00</i>	<i>-17 407.00</i>			<i>-17 407.00</i>
<i>subvention pavillon scolaire</i>	2018	<i>-10 500.00</i>	<i>-8 383.20</i>			<i>-8 383.20</i>
Route du Pliain	2012	350 000.00	24 270.30	7 279.35		16 990.95
Révision du PAL (global depuis 2005)		337 853.00	4 581.20	14 826.90		-10 245.70

Investissements terminés en 2021

En italique : les subventions et participations de tiers

		Crédit accordé	Disponible au 01.01.2021	Charges 2021	Produits 2021	Disponible au 31.12.2021
Véhicule forêt	2021	40 000.00	40 000.00	37 944.00		2 056.00
<i>Auberge de la Couronne - don Patenschaft</i>		<i>-50 000.00</i>	<i>-50 000.00</i>		<i>50 000.00</i>	<i>0.00</i>
Salle Le Petit Bouebo	2020	40 000.00	37 745.00	37 745.00		0.00
Route de la Poya (route)	2020	150 000.00	53 269.85	53 269.85		0.00

5. Crédit d'étude



COMMUNE DE BAS-INTYAMON 1667 ENNEY

Message pour les citoyens de Bas-Intyamou

Objet :

Crédit complémentaire – trop-plein de sécurité Les Liapalès Enney. Le projet a été adapté pour répondre aux exigences de l'Etat concernant les crues tri-centenaires et les aléas de ruissellement.

But de la dépense :

- Réalisation d'un trop-plein de sécurité du ruisseau de l'Ondine à Enney
- Recherche des héritiers pour l'article 124 RF
- Elaboration d'un acte notarié
- Crédit d'investissement accepté en 2019 : CHF 100'000.00 – avec 67 % de subvention

Plan de financement :

- Rubrique comptable :

7410.5030.00 – Liapalès – Enney		CHF	90'000.00
Subvention 67 % sur CHF 53'000.00		CHF	35'510.00
Total à financer		CHF	54'490.00
Coût annuel d'intérêts 1.5 %		CHF	817.35
Coût annuel amortissement 2.5 %		CHF	1'362.25

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

6. Cercle scolaire – regroupement – informations

Le regroupement des cercles scolaires de l'Intyamou a été initié en 2015 sur demande de la DICS, nouvellement La Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC), en prévision de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire de 2018.

Ce regroupement était nécessaire car la Commune de Haut-Intyamou avait un cercle scolaire qui comptait un nombre de classes insuffisant (minimum légal fixé dans la loi scolaire : 8 classes par cercle). Par ailleurs, au vu des effectifs projetés, le nombre de classes n'était pas garanti à futur.

La DICS a alors nommé pour la rentrée d'août 2016 un Directeur d'école commun pour les 2 cercles, à savoir Monsieur Philippe Fragnière.

Suite à cela, différents travaux préparatoires ont été menés par les communes, la DICS et la Préfecture. Un groupe de travail réunissant des représentants des 3 communes a été mis en place en vue de la rédaction d'une convention intercommunale.

Tâches du groupe de travail :

- **Locaux** : dresser un inventaire et un bilan des locaux scolaires à disposition ; analyse de leur équipement, de leur état, etc.
- **Transports scolaires** : les transports des enfants seront toujours assurés par les TPF, sans changement prévus pour la prochaine rentrée.
- **Répartition des classes** : les enfants seront répartis de façon à ce que le lieu de scolarisation reste proche du domicile.

Pour la prochaine rentrée scolaire, il n'y aura pas d'enfants déplacés. Le cercle comptera 24 classes réparties sur les sites de : Estavannens, Villars-sous-Mont, Grandvillard, Neirivue, Albeuve et Montbovon.

– **Convention intercommunale** : il est de la compétence des Conseils communaux de conclure une convention intercommunale. Elle régit les aspects financiers et organisationnels afin de garantir le bon fonctionnement des écoles.

De plus, un nouveau règlement scolaire harmonisé pour les 3 communes sera rédigé et soumis pour approbation aux assemblées à l'automne.

Un seul Conseil des parents sera constitué pour le nouveau cercle.

Les enfants scolarisés dans une école de Villars-sous-Mont, Estavannens et Grandvillard continueront de se rendre à l'accueil extrascolaire d'Estavannens.

Une séance d'information pour les parents des enfants scolarisés dans l'Intyamon aura lieu le 30 juin 2022.



HORAIRE

DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Adresse postale	✉	Commune de Bas-Intyamon Route de l'Intyamon 36, 1667 Enney
Téléphone	☎	026 921 81 00
Web	🌐	www.bas-intyamon.ch
E-Mail	✉	commune@bas-intyamon.ch

HEURES D'OUVERTURE

	Matin	Après-midi
Lundi	FERME	14H00 – 17H30
Mardi	08H30 – 11H30	FERME
Mercredi	FERME	FERME
Jeudi	FERME	14H00 – 19H00
Vendredi	08H30 – 11H30	FERME